



Les Montréalésiennes: Un avenir commun

Patrick Beaudesne

Direction du patrimoine écologique et des parcs

23 mai 2008

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

● ● Les Montréalésiennes: Un avenir commun

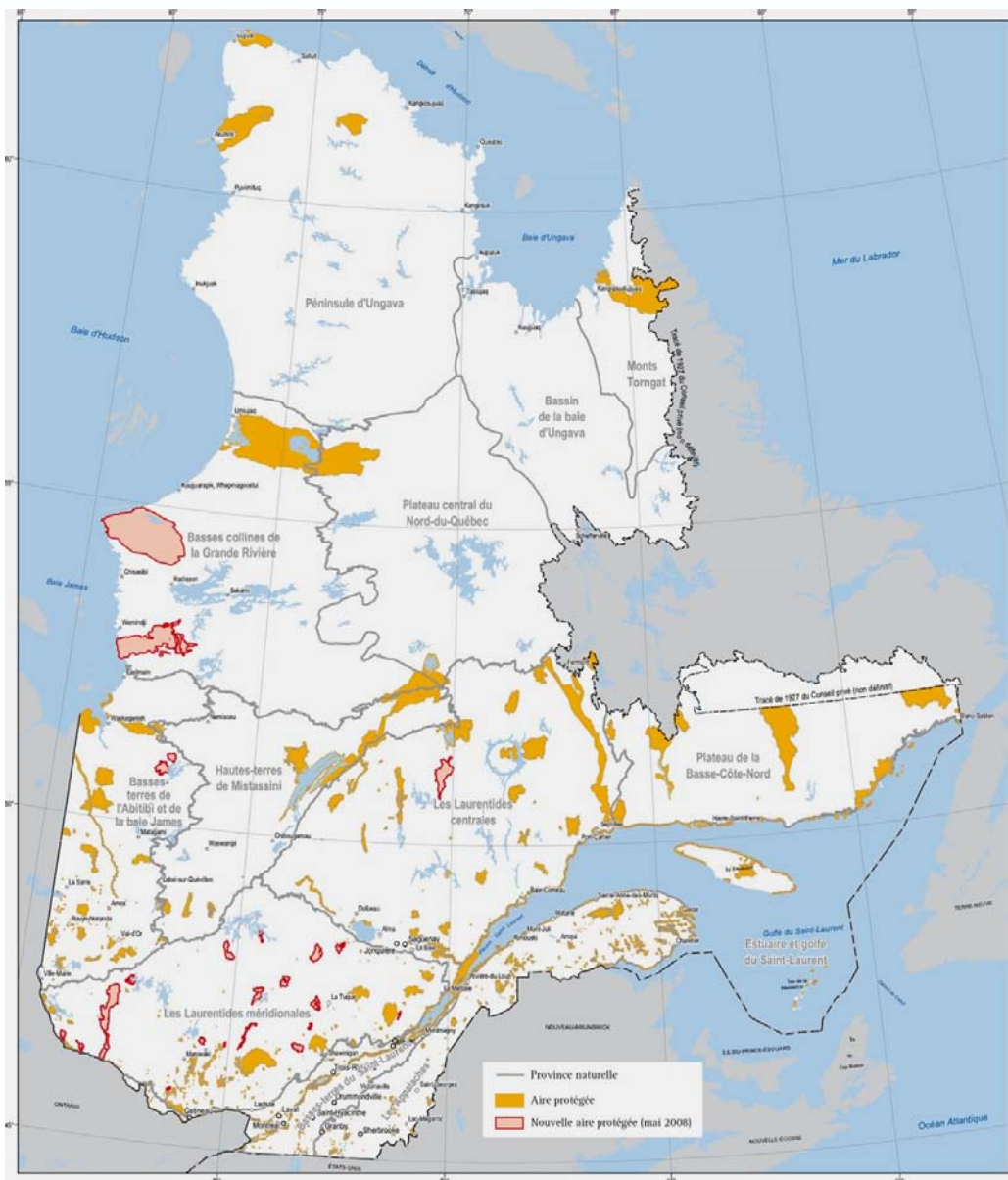
- **État de situation des connaissances**
 - les actions du MDDEP...du global vers le régional
- **Enjeux à défendre**
 - en matière de conservation
- **Réflexion pour la gestion**

- **Concepts juridiquement établis :**
 - biodiversité
 - aires protégées
 - registre sur les aires protégées
 - participation des populations
- **Nouveaux statuts mieux adaptés à la conservation de la biodiversité :**
 - réserves aquatique
 - réserves de biodiversité
 - réserves naturelles en milieu privé
 - paysages humanisés

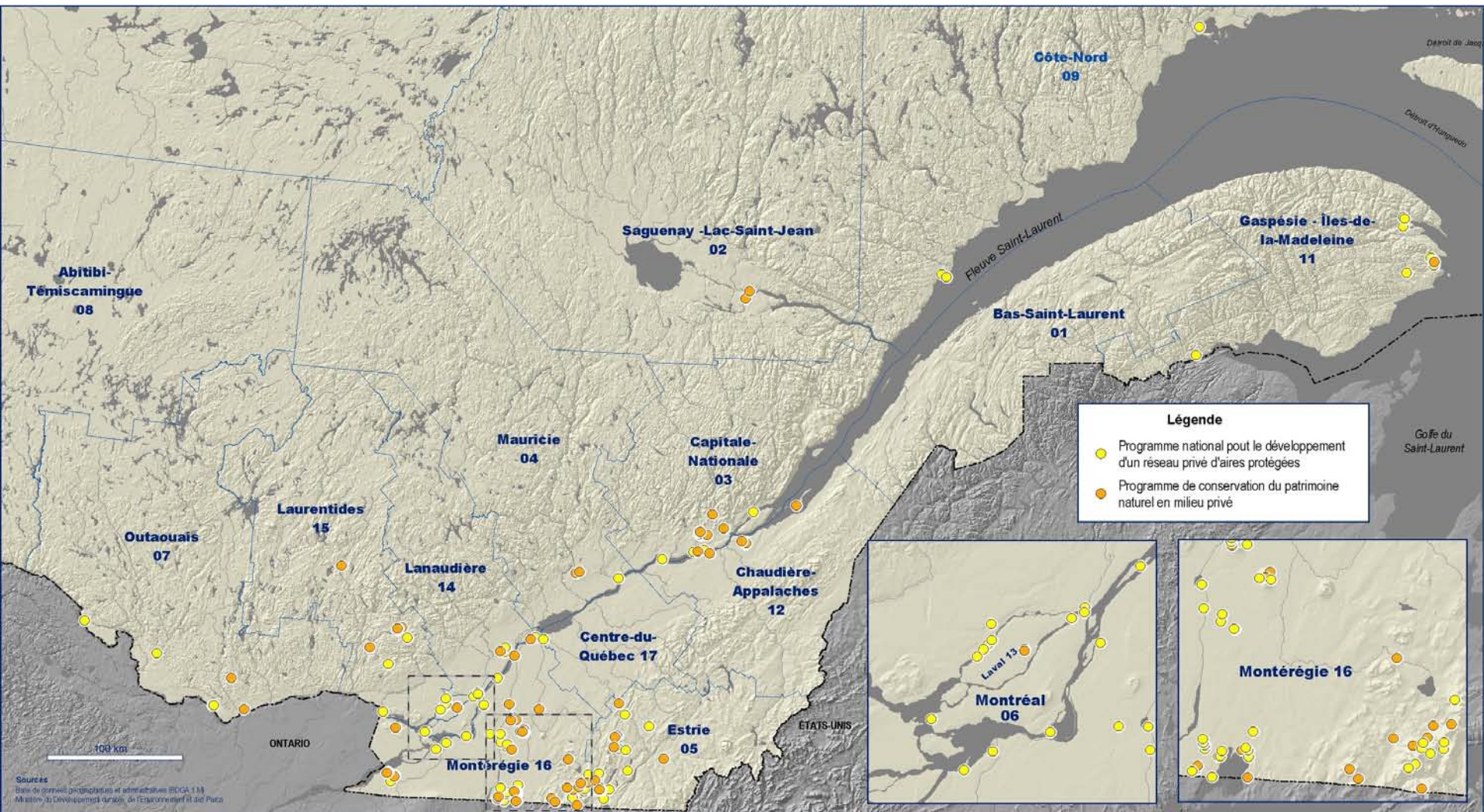
- **De 2002 à 2008 :**

- Le territoire protégé est passé de 1 % à 6 %
- La superficie protégée est passée de 17 000 km² à plus de 100 000 km²
- Tout le territoire québécois a été couvert de milieux naturels protégés
- De très grands, de grands et divers territoires de moyenne superficie ont été constitués

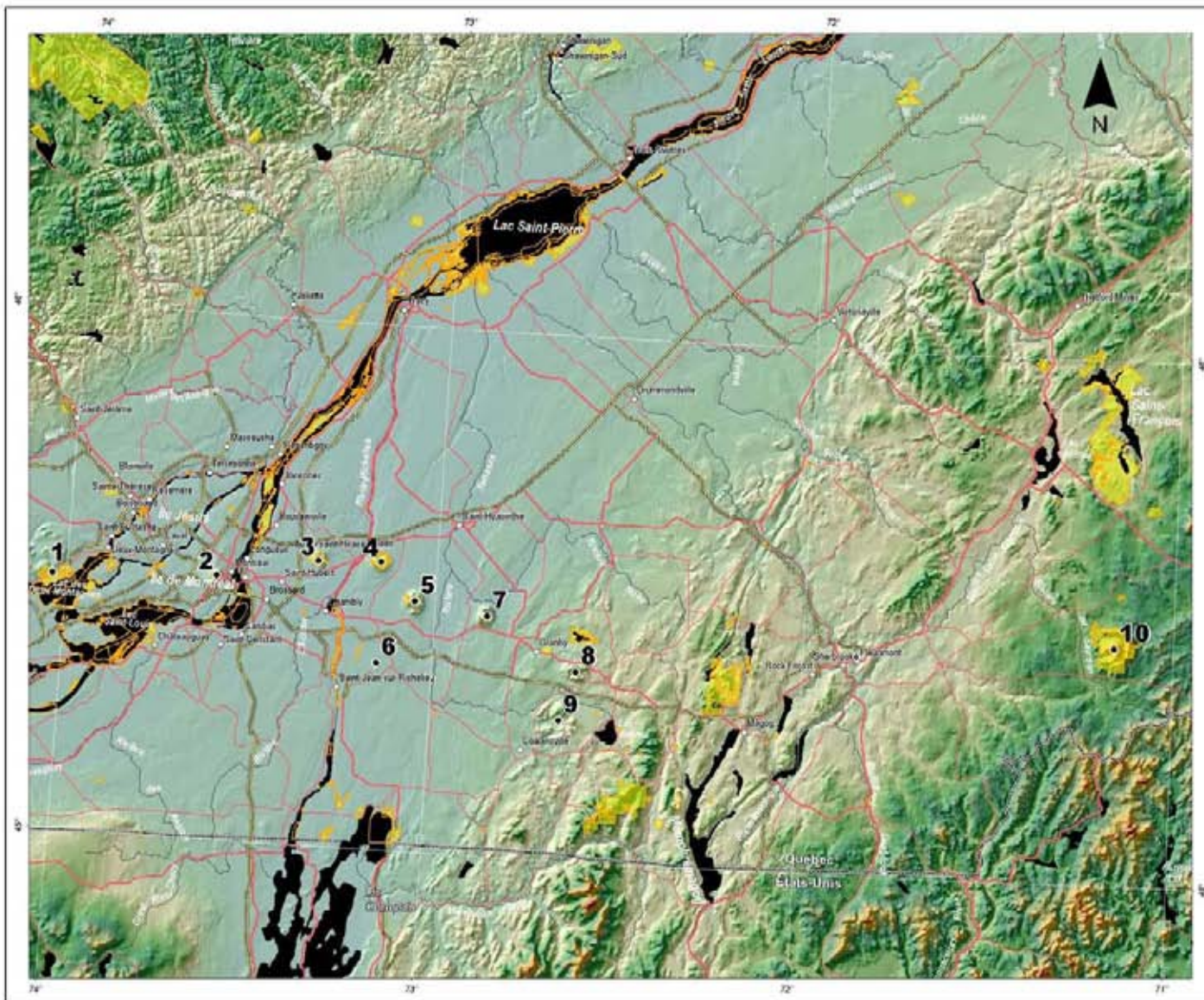
Résultats immédiats pour tout le Québec



Résultats pour le milieu privé



Résultats pour les Montérégiennes



Les collines Montérégiennes

Légende

- 9 Localisation et numéro

Liste

- 1 Collines d'Oka
- 2 Mont Royal
- 3 Mont Saint-Bruno
- 4 Mont Saint-Hilaire
- 5 Mont Rougemont
- 6 Mont Saint-Grégoire
- 7 Mont Yameska
- 8 Mont Shefford
- 9 Mont Bromé
- 10 Mont Mégantic

 Territoires protégés

Echelle 1/600 000



Métadonnées

Système de référence géométrique : NAD 83 (étape de GRS80)
Projection cartographique : Conique conforme de Lambert avec deux parallèles d'échelle constante (45° et 52°)

Sources

Données : Base de données géographiques et administratives (BDCA) à l'échelle de 1/1 000 000
Zones protégées : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réalisation

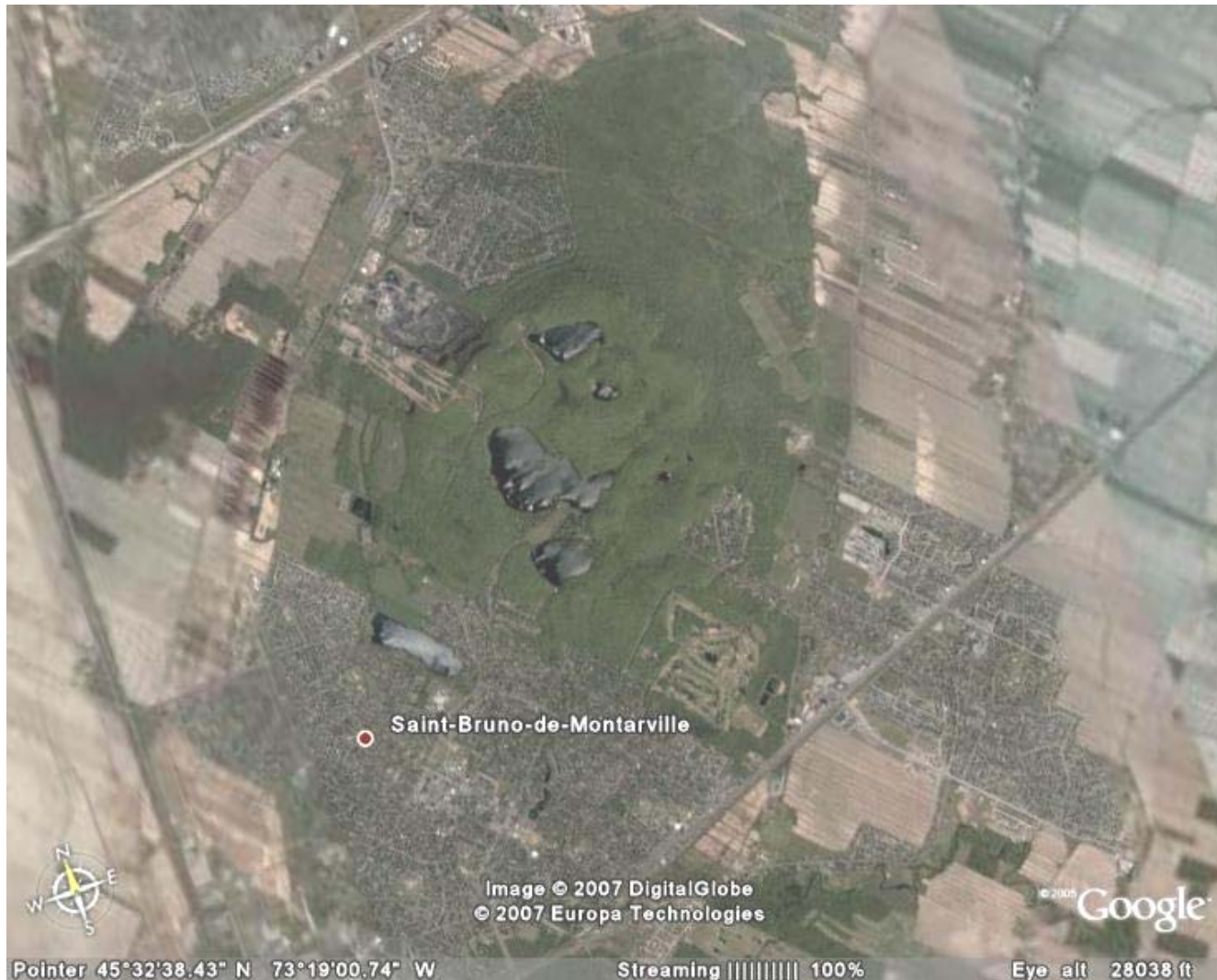
Production : Direction du patrimoine historique et des Parcs
Dessiné de la géométrie et du topographe
Titre : Les collines Montérégiennes
© Gouvernement du Québec, octobre 2008

Résultats pour les Montérégiennes

Parc national du mont Mégantic	5486 ha
Parc national du mont Saint-Bruno	590 ha
Parc national d'Oka	2370 ha
Réserve naturelle Gault (mont St-Hilaire)	549 ha
Réserve naturelle Piémont du Mont-St-Hilaire	8 ha
<hr/> Total	9003 ha
<hr/> Montant investi en acquisition de terrain	590 600\$

Enjeux à défendre en matière de conservation

- Le développement périphérique urbain



Enjeux à défendre en matière de conservation

- Le développement périphérique urbain

Enjeux: maintenir ou améliorer l'intégrité des aires protégées

- Acquisition de territoires périphériques, lorsque ceux-ci présentent des éléments de patrimoine naturel ou culturel d'intérêt
- Concertation, lorsque l'acquisition n'est pas possible ou n'est pas pertinente
- Renforcement des modes de gestion



Enjeux à défendre en matière de conservation

Le Règlement sur les carrières et sablières (c. Q-2, r. 2, article 57), interdit d'entreprendre l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière sur l'un ou l'autre des territoires suivants :

- mont Saint-Bruno
- mont Saint-Hilaire
- mont Rougemont
- mont Saint-Grégoire
- mont Yamaska
- mont Brome
- mont Shefford



Réflexion pour la gestion

Étapes de travail

1 - Identification des enjeux

Doit-on tout protéger?

Doit-on mieux gérer? Et quoi précisément?

2 - Inventaire des pressions existantes, réelles ou potentielles

3 - Analyse des carences entre les enjeux et les pressions

- en terme de conservation
- en terme de moyens d 'agir
- en terme d 'outils légaux et réglementaires
- en terme d 'outils nouveaux à concevoir

Conclusion

Le MDDEP estime que la protection des collines montérégiennes est déjà importante en termes d'aires protégées (représentativité, rareté).

Des moyens existent (en vertu des zones des schémas d'aménagement et de la réglementation actuelle) pour assurer une certaine complémentarité des actions de protection.

Pistes d'action

Innover afin de chercher des modes d'appropriation des enjeux identifiés impliquant la population, les propriétaires des terrains privés des collines montérégiennes, les intervenants régionaux et les décideurs publics.

Le développement des modes d'appropriation à un tel projet demande d'abord et avant tout une mobilisation des intervenants sur le territoire (municipalités, MRC, CRÉ, ONG).